

Pierre FAYNOT

SAINT-MEMMIE le 26 Avril 2019

6 allées des Myosotis

51470 SAINT-MEMMIE

Port : 06 87 10 42 87

Mail : faynot.pierre@orange.fr

Objet. SCOT du Pays de Châlons-en-Champagne.

A l'attention de Monsieur André VAN COMPERNOLLE

Commissaire-enquêteur.

Monsieur,

Merci de l'accueil que vous avez bien voulu nous réserver le Lundi 15 avril 2019. J'étais accompagné de Messieurs MEUNIER et JANSON.

Pour une meilleure compréhension de leurs requêtes à venir, vous trouverez annexé deux lettres, l'une que j'avais expédié en tant que Maire à Monsieur JESSON et sa réponse. Rien n'avait été fait à l'époque, empêchant ainsi la révision du PLU de Saint-Memmie sur cette Zone, alors que la Mairie était favorable au Changement. Je vous remercie de votre proposition de rendez vous sur le terrain, ce qui permettra une bien meilleure compréhension des problèmes.

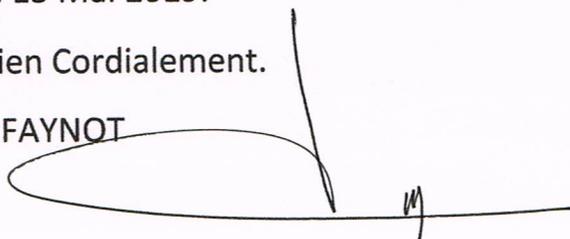
Je vais profiter de cette analyse du Scot pour lire le devenir de Saint-Memmie ainsi que les blocages que ce genre de document pourrait engendrer, mais aussi et surtout pour les demandes de Monsieur MEUNIER et JANSON.

Je dois reconnaître la complexité de ce document fait de redites parfois assourdissantes. Dans la 52ème séance du Comité Syndical du 14 Novembre 2017 Monsieur JESSON déclarait qu'il fallait veiller à ce que les prescriptions du SCOT soient bien comprises par les futurs utilisateurs du schéma notamment dans la perspective de leur application dans le cadre des PLU. !!!

Je vous expédierai mes requêtes après notre rendez-vous, et en tout état de cause avant le 15 Mai 2019.

Bien Cordialement.

Pierre FAYNOT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and a small flourish at the end.

Châlons, le 22 juillet 2011

AUDC.SCoT/2011. 137
Affaire suivie par Jean-Marc CHONÉ
Directeur d'Etudes
Tél. : 03 26 64 78 56
Fax : 03 26 65 96 71
Mél : jm.chone@audc51.org

Le Président du Syndicat mixte
à
Monsieur Pierre FAYNOT
Maire de Saint-Memmie
Hôtel de Ville
2 avenue Le Corbusier – BP 1
51470 SAINT-MEMMIÉ

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu m'interroger sur la possibilité d'inscrire dans la procédure de modification du schéma directeur de la région de Châlons-en-Champagne le changement de vocation des terrains situés à l'Est de la R.N 44 entre les rues du Bauchet et le chemin de Fontenay.

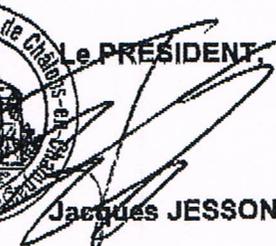
Comme vous le soulignez dans votre courrier, cette demande arrive bien tardivement. Je vous rappelle que les communes couvertes par l'actuel schéma directeur avaient été invitées à faire connaître les demandes de modification présentant un caractère de nécessité par courrier daté du 13 janvier 2011 avec une date limite de réponse fixée au 15 février.

Durant cette consultation, plusieurs communes nous ont fait part de leur intention de déposer une demande tout en sollicitant un délai complémentaire leur permettant soit de délibérer soit de réunir les pièces nécessaires. La commission de suivi a ainsi procédé à l'instruction des demandes le 18 avril afin de pouvoir présenter ses avis lors du comité syndical réuni le 20 avril dernier. Une seconde réunion de la commission a eu lieu le 11 mai afin de finaliser les avis sur plusieurs dossiers.

Depuis cette date, le projet de modification a été formalisé en vue de procéder à l'enquête publique programmée à la rentrée de septembre. J'ai bien noté que la révision de votre PLU est en cours et que l'extension de l'urbanisation que vous souhaitez inscrire aujourd'hui dans le schéma directeur n'était pas à l'ordre du jour au moment de la consultation organisée par le syndicat mixte mais vous comprendrez qu'il m'est impossible aujourd'hui de différer l'aboutissement de la procédure de modification.

L'instruction de cette demande est donc plutôt à inscrire dans le cadre de la révision du SCoT dont le projet doit être arrêté en avril/mai 2012. J'ai donc transmis une copie du dossier à M. Pierre HUET, président de la commission de suivi, afin que les contacts nécessaires soient pris le moment venu.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations les plus cordiales.


Le PRÉSIDENT

Jacques JESSON

COPIÉ :

Pierre HUET, Président de la Commission de Suivi du SCoT

Monsieur le Président du SCoT
HOTEL DE VILLE CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Place Foch
51022 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX

V/REF. 111092

N/REF. PF/FB
Affaire suivie par Martine FLOT
Directrice générale des services
E.mail : martine.flot@mairie-saint-memmie.fr

Saint-Memmie, le 24 juin 2011

OBJET : Révision du PLU

Monsieur le Président,

La commune de Saint-Memmie est actuellement en cours de révision de son PLU. Les réflexions engagées font apparaître à ce jour, une incompatibilité entre le Schéma de Cohérence Territoriale d'une part, et les orientations envisagées par la commune d'autre part, en terme de zonage.

Aussi, sachant que le SCoT est actuellement en cours de modification, vous serait-il possible de rattacher ma requête à votre dossier de modification, sachant également, que ma demande intervient un peu tardivement ?

En fait, il s'agit de modifier les zonages A' et Ns actuels en UH sur un tout petit secteur de la commune situé à l'est de la RN 44 (voir plan ci-joint). Les raisons qui motivent mes collègues élus sont de plusieurs ordres.

D'abord, est actuellement situé dans ce secteur, un des terrains de football de la commune, dont les vestiaires doivent faire l'objet d'une réhabilitation afin de répondre aux exigences des normes pour les personnes à mobilité réduite. Cette réhabilitation est chiffrée à 130.000,00 € H.T. En conséquence, il a été décidé de ne pas engager ces travaux, et il est plutôt envisagé de supprimer l'installation, et de rechercher un meilleur endroit pour y reconstruire terrain et vestiaires.

Cet emplacement, une fois libéré, est idéalement situé pour y édifier, soit une maison de retraite, soit des logements pour personnes âgées, la réflexion à ce sujet est bien engagée, mais n'est pas encore figée.

Ensuite, le secteur est aujourd'hui équipé en assainissement collectif, ce qui laisse à penser qu'il a plus une vocation à usage d'habitations qu'une vocation agricole ou naturelle. Il s'agit donc là mettre à jour le SCoT en fonction des travaux réalisés par la communauté d'agglomération.

J'espère sincèrement que ma requête pourra être prise en considération, à défaut, nous devrions attendre une prochaine modification du SCoT, et les délais afférents compromettraient de façon importante les projets de la commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Conseiller Général

Pierre FAYNOT

